



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 3 décembre – 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

En amont du Conseil Municipal, les conseillers prennent connaissance du départ de plusieurs élus du Conseil Municipal des Jeunes, dont certains étaient en fonction depuis deux à trois ans.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 12 - pouvoir : 1 soit 13 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseillers Municipaux : Audrey BERTET, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS

Absents excusés : Nicolas CHESNIN donne pouvoir à Gaëlle DAVID

Absents non excusés : Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE, Lauriane DOUILLARD, Yannick ROUSSE, Vincent SAULNIER, Guillaume WACHNICKI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h04

Patricia CANAUX est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2025

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- ✓ Autorisation pour mandatement en 2026, à hauteur du ¼ des crédits votés en investissement en 2025
- ✓ Décision Modificative 1 Budget Assainissement

❖ BÂTIMENT :

- ✓ Remplacement des chaudières de la Mairie et de la salle polyvalente- Choix de l'entreprise
- ✓ Travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal
- ✓ Avenants au marché de Réhabilitation et de l'extension du Centre de Loisirs

A. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2025.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :❖ **FINANCES :**○ **Autorisation pour mandatement en 2026, à hauteur du ¼ des crédits votés en investissement en 2025**

Monsieur Le Maire propose de délibérer afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites en 2025.

Budget Principal COMMUNE DE SAINT-DOLAY (21700)

Chapitre	Intitulé	Total des BP 2025	Le quart crédit ouvert
203	Frais d'études	89 129.90 €	22 282.47 €
202	Frais de réalisation document d'urbanisme	1 800.00 €	450.00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		90 929.00 €	22 732.47 €

204	Subvention d'équipement versée	60 500.00 €	15 125.00 €
Total chapitre 204		60 500.00 €	15 125.00 €

2111	Terrain	121 310.00 €	30 327.50 €
2131	Constructions bâtiments publics	116 160.00 €	29 040.00 €
2157	Matériel et outillage technique	29 754.00 €	7 438.50 €
2183	Matériel informatique	4 500.00 €	1 125.00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	33 000.00 €	8 250.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	21 000.00 €	5 250.00 €
Total chapitre 21		325 724.00€	81 431.00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	1 594 554.57	398 638.64 €
Total chapitre 23 Immobilisation en cours (article 231)		1 594 554.57 €	398 638.64 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le mandatement en investissement à hauteur du ¼ des crédits inscrits en 2025 pour le budget principal dans l'attente du vote du budget primitif 2026 qui aura lieu le 25 février 2026.

○ **DM 1 Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire présente la Décision Modificative n°1 au budget assainissement – section d'investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 13111 Agence de l'eau		58 500.00 €
D 2315 Travaux	58 500.00 €	

Après délibération, par 12 voix pour, une abstention (Nicolas Guriec) le Conseil Municipal valide la DM n°1 au budget assainissement.

❖ **BÂTIMENT :**○ **Remplacement des chaudières de la Mairie et de la salle polyvalente- Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 31 juillet 2024 et le choix de la rénovation de deux chaudières gaz à la salle polyvalente et à la Mairie.

Les travaux consistent en :

- La dépose des chaudières gaz existantes ;
- La mise en place de chaudières gaz à condensation ;
- La reprise du réseau hydraulique primaire ;
- La reprise de la fumisterie des chaufferies.

Une consultation a été effectuée, deux entreprises ont répondu le choix s'est porté sur la proposition de l'entreprise ROQUET située à REDON pour un montant de 83 379.60 € HT.

Monsieur Nicolas GURIEC employé par l'entreprise ROQUET ne prend pas part au vote.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide l'offre de l'entreprise ROQUET et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché.

○ **Travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est prévu la rénovation de la Salle du Conseil. Après consultation il est proposé les devis suivants :

Travaux	Entreprises	Montant total HT
Dépose, fourniture et pose d'un sol PVC	Devis KERROUAULT Cédric situé à ARZAL	8 886.52 €
Travaux de peinture : dépose de la moquette murale, réfection des murs et peinture		
Fourniture des luminaires	Devis SONEPAR Redon	5 635.24 €
Pose des luminaires et fourniture et pose d'un vidéo projecteurs	Devis SOLUS ENERGIE Saint-Dolay	5 047.02 €
Mobiliers : Tables mobiles sur roulettes Fourniture de 25 chaises	Devis LACAS Muzillac	14 600.00 €
TOTAL HT		34 168.78 € HT

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour valider les devis ci-dessus et autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis.

Après échanges, par 5 voix contre (Audrey BERTET, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION et Isabelle PERRAIS), 5 voix pour et 3 abstentions (Patricia CANAUX, Nicolas CHESNIN et Gaëlle DAVID), Monsieur Le Maire décide de reporter la décision de procéder aux travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal.

○ **Avenants au marché de Réhabilitation et de l'extension du Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal quatre avenants concernant les travaux du Centre de Loisirs :

Entreprise	Montant initial HT	Avenant HT	Montant final HT
Lot 2 : Gros-œuvre VIGNON Construction	76 713.09 €	+ 2 814.51 €	79 527.60 €
Lot 5 Menuiseries extérieures Atlantique ouvertures	57 230.26 €	+214.00 €	57 444.26 €
Lot 6 Menuiseries intérieures HERVY	30 990.52 €	+ 1 194.18 €	32 184.70 €
Lot 11 Électricité Pays de vilaine électricité	50 225.61 €	+ 642.97 €	50 868.58 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les avenants des lots 2, 5, 6 et 11 et autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants.

INFORMATIONS :

- Vœux du Maire le vendredi 9 janvier 2026 à 19h00 – salle polyvalente
- Sapins à déposer au terrain de la Noë du 5 au 25 janvier 2026 pour broyage
- Transfert de la Compétence Assainissement collectif à eau du Morbihan au 1^{er} janvier 2026

Prochain Conseil Municipal le 28 janvier 2026 à 20h00